CONSEIL D'ADMINISTRATION



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20240402-2024-DEL-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N°2024-DEL-28 RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi deux avril deux-mille-vingt-quatre à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum: 13

PRÉSENTS:

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Christine LEDUN, Anne-Emilie RAVACHE et Françoise UNDERWOOD et Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Jacques DELLERIE, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, François TIERCE, François ROGER et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Monsieur Nicolas BERTRAND)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)

ABSENTE EXCUSEE:

Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET: FONCTIONNEMENT INTERNE — PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE DU CENTRE DE GESTION EN CAS DE CYBERATTAQUE — AUTORISATION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le dispositif France Relance promu par l'Etat dans le cadre du soutien de l'économie, des entreprises et des administrations à la suite de l'épidémie de COVID-19,



- Vu la délibération n° 2022/064 du 10 mai 2022 relative au dispositif France relance,
- Vu la délibération n° 2023/015 du 27 janvier 2023 relative à la politique de Cybersécurité,
- Vu la délibération n°2023/076 du 20 juin 2023 relative à la création d'une cellule de crise interne,
- Considérant le besoin de structurer la démarche interne du Centre de Gestion en cas de cyber-attaque,
- Considérant le besoin de se doter d'un document de cadrage permettant d'anticiper et de prioriser les tâches et le fonctionnement des services en cas de cyber-attaque,

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Eric HERBET, membre du Bureau, qui rappelle que les services du Centre de Gestion, pour l'exercice de leurs missions, ont recours à de nombreuses applications informatiques, transversales (outils de communication et d'échanges de données interservices) ou spécifiques aux activités (applications métiers).

Ces outils, développés par des entreprises privées ou établissements publics (GIP Informatique, CIG Grande Couronne), sont le plus souvent générateurs de flux entrants ou sortants avec différents partenaires (collectivités, autres CDG, candidats aux concours, divers tiers).

L'infrastructure informatique du Centre de Gestion prend en compte ces traitements d'informations et l'attention est portée depuis de nombreuses années à la sécurisation des données.

Monsieur HERBET rappelle que c'est dans ce contexte que le Centre de Gestion, particulièrement sensibilisé à la problématique de la cybersécurité, s'est notamment inscrit dans le dispositif « France Relance » piloté par l'ANSSI pour mesurer les risques couverts ou restant à couvrir et engager un plan de mise en sécurité de nos données.

Afin de suivre et d'animer l'ensemble des actions nécessaires à l'efficience de la politique interne de cybersécurité de l'établissement, un comité de pilotage a été constitué en septembre 2022.

Dans ce cadre, une démarche a été conduite pour se préparer à une éventuelle cyber-attaque qui viendrait, en dépit des protections actives mises en place sur le système informatique, impacter le fonctionnement du Centre. Dans une logique proactive et collaborative, cette mission a été déclinée en deux axes, sous la responsabilité de l'élu du Bureau en charge des questions numériques :

1 – La création d'une cellule de crise, constituée de l'élu référent, du directeur de l'Etablissement, des membres du COPIL précités, et d'autres personnes disposant des compétences requises pour :

- Lister les situations permettant de déterminer qu'une cyberattaque est en cours (ou est survenue),
- Anticiper et ordonner les actions à mener en cas de cyberattaque,
- Élaborer un document écrit décrivant les différentes étapes à mettre en œuvre,



- Coordonner les différentes phases (communication interne et externe, collaborer avec les partenaires, réalisation des obligations légales, proposer des processus de travail de contournement, ...),
- Préciser le Plan de Continuité d'activité (PCA)

Cette cellule a vocation à se réunir régulièrement dans l'année, afin de garder une dynamique de travail et une vigilance constante.

2- Le lancement de groupes de travail au sein des différents pôles et services du Centre de gestion, pour élaborer la stratégie de continuité de l'activité en cas de cyber-attaque.

Ces travaux ont été engagés à compter de mai 2023 et se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année au sein des services du Centre de Gestion, avec les objectifs suivants :

- Préserver au maximum la continuité de service pour les collectivités adhérentes et leurs agents, par la rédaction de modes opératoires, par services, qui viendront compléter le Plan de continuité de l'activité dédié à l'hypothèse d'une cyber-attaque,
- Limiter les conséquences de la cyberattaque en termes de retard et report de charge pour les services, en recherchant des solutions préservant le maximum de tâches essentielles malgré la cyber-attaque,
- Tout en garantissant aux agents des conditions de travail acceptables, malgré un fonctionnement en mode dégradé, grâce à l'anticipation et à la réflexion en amont.

Monsieur HERBET précise que le Plan de Continuité de l'Activité, fruit des travaux des différents pôles et du COPIL Cybersécurité, a été présenté en comité de direction de l'établissement, aux élus du Bureau et aux représentants du personnel. Il est désormais soumis au Conseil d'Administration.

Il se présente de la façon suivante :

- Un avant-propos qui résume et explique, en un format court et accessible, à quoi sert le P.C.A et ce qu'il contient,
- Une introduction qui rappelle plus précisément le contexte, les enjeux, les acteurs et les objectifs du P.C.A,
- Cinq parties tenant lieu de mode opératoire (une pour la Direction Générale et une par pôle) qui décrivent techniquement et dans le détail les actions à mener et comment les mener,
- Une annexe, sous forme de tableau, visant à organiser les missions réalisées par les services selon leur degré de criticité, afin de pouvoir concentrer les efforts sur les secteurs les plus sensibles durant les premières semaines de travail en mode dégradé.

Ce document a vocation à être évolutif et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.



Monsieur HERBET souligne qu'il fera notamment l'objet de mises à jour régulières, en fonction des changements organisationnels ou fonctionnels et des avancées, notamment techniques, au sein de l'établissement, et sera présenté de nouveau au Conseil d'Administration en cas d'évolution significative.

Comme tout document structurant du Centre de Gestion, il devra être présenté aux nouveaux arrivants par les responsables hiérarchiques, qui auront par ailleurs la responsabilité de s'assurer de manière itérative de son adéquation avec le contenu de l'activité de leurs services.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur HERBET entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le plan de continuité d'activité du Centre de Gestion.

Le Secrétaire, Jean CHOMANT Pour extrait certifié conforme Le Président, Christophe BOUILLON